[illegible] aux comestibles : bœuf, vache, veau, mouton, cochon, (des cysticerques et des trichines) etc.

Faits Divers

— On lit dans le *Rappel* :

« Aujourd'hui est affiché à la mairie du 9e arrondissement la publication du mariage de M. Auguste-Frédéric Dufaux, peintre de Genève, et de Mlle Noémie Rochefort-Lucay, fille de M. Henri Rochefort.

» Le mariage aura lieu le 21 mai courant au Petit-Saconnex (canton de Genève.) »

— Une collision regrettable, dans laquelle trois personnes ont été grièvement blessées, a eu lieu dernièrement, dit l'*Echo des Epinettes* à la suite d'un malentendu, dans une forêt du Val-d'Ajol.

Un marchand d'étoffes de cette commune, dont le magasin avait été dévalisé pendant la nuit, averti que les voleurs se trouvaient dans une forêt qu'on lui désigne, s'y rendit avec un certain nombre d'hommes armés, sans attendre l'arrivée de l'huissier de Plombières qu'on était allé prévenir.

Arrivés à l'endroit indiqué, cette troupe aperçut en effet huit hommes au bivouac. C'était un poste de douaniers; mais croyant avoir affaire aux voleurs, un des hommes de la troupe tira un coup de fusil qui blessa un douanier; plusieurs coups de fusil furent alors échangés de part et d'autre, trois furent blessés, tant du côté des douaniers que du côté des habitants du Val-d'Ajol.

Le brigadier des douanes qui commandait le poste, bien que blessé, sut empêcher, par son sang-froid et son énergie, que cette rencontre ne prît de plus graves proportions.

— Une scène horrible s'est passée hier matin, 19, rue du Pont-aux-Choux, à Paris.

Deux frères, Louis et Alexandre Jacquin, âgés l'un de quinze, l'autre de quatorze ans, travaillaient ensemble comme apprentis, chez M. Bourdeaux, potier d'étain. Hier matin, à six heures, ils descendirent tous deux à la cave de leur patron, pour chercher du charbon. Louis, l'aîné, qui avait quelque motif de haine contre son frère, bondit sur lui, un couteau à la main et lui enfonça la lame dans le dos.

Alexandre tomba, avec un gémissement sourd, à la renverse sur sa victime, le fratricide lui porta quatre nouveaux coups de couteau dans le ventre. Puis, croyant son frère mort, il jeta l'arme meurtrière, et prit la fuite.

Un instant après, M. Bourdeaux, ne voyant pas remonter ses apprentis, descendit à la cave et trouva Alexandre Jacquin évanoui. Près de lui, était le couteau ensanglanté. Ce couteau est à deux lames et celle qui a servi au crime avait été fraîchement affilée.

Le blessé, dit le *Figaro*, a été porté à l'Hôtel-Dieu. Il est dans un état désespéré. On n'a pas encore retrouvé le meurtrier.

— Les obsèques du supérieur général des Chartreux, don Marie Slisson, mort à la Chartreuse de Valbonne, où sa santé l'avait obligé depuis quelques jours de chercher un climat moins rigoureux, ont eu lieu, vendredi, au milieu d'un immense concours de populations.

— les journaux de Périgueux annoncent la mort, à la maison de force de Cadillac, de la veuve Garrigues, condamnée, l'année dernière, aux travaux forcés à perpétuité pour avoir empoisonné son mari.

La veuve Garrigues n'était âgée que de cinquante-sept ans.

— Nous lisons dans le *Moniteur de l'Indre* qu'une partie de l'église de Vatan, actuellement en construction, s'est écroulée, entraînant dans sa chute, outre un cintre de la longueur de 12 mètres et d'une hauteur de 14 mètres, trois ouvriers maçons occupés à ce travail.

L'un des ouvriers n'a eu que des contusions sans gravité ; le second a succombé une demi-heure après l'accident ; le troisième a la clavicule gauche fracturée en plusieurs endroits. On croit que le mauvais temps persistant a détrempé le mortier et provoqué l'éboulement.

— Nous lisons dans l'*Industriel Alsacien* du 5 mai :

« Le texte précis de la réponse faite par l'Empereur à M. Jean Schlumberger ne nous est pas encore parvenu, mais nous en connaissons la substance. En ce qui concerne la question des opinions et les facilités à accorder à ceux de nos concitoyens qui veulent revenir dans le pays, l'Empereur a manifesté des intentions bienveillantes et a donné l'assurance que la question sera examinée de nouveau.

» A l'égard du développement de nos institutions le souverain a dit qu'il ne pouvait naturellement répondre immédiatement à une question de cette importance, mais que son intention était de faire mettre cette question à l'étude. »

— Hier M. Edmard André, ancien député conservateur, a fait remettre à M. Dalligny, maire du 8e arrondissement de Paris, une somme de 20,000 fr., qui doit être répartie pour moitié, aux bureaux de bienfaisance, et pour l'autre, moitié à la caisse des écoles de cet arrondissement.

— Un jeune homme bien mis entrait hier soir dans un tir de la rue Gay-Lussac, à Paris, et, sous prétexte d'essayer son adresse, se faisait remettre un pistolet chargé ; à peine eût-il l'arme à sa disposition qu'il s'en pressa le canon dans la bouche et en pressa la détente ; le coup étant mal dirigé, la balle resta dans le palais. Ce jeune homme a été transporté à la clinique. Des papiers trouvés sur lui ont permis d'établir son identité, c'est un nommé M..., employé d'une compagnie d'assurances du Nord ; il demeure habituellement à Tergnier.

— Les voyageurs qui revenaient hier de Versailles à Paris, par le train de 4 heures, ont été péniblement impressionnés par un accident qui est arrivé au conducteur de ce train. A la station de Ville-D'Avray, le conducteur chef donna le signal du départ avant que le garde freinf eût pu remonter à son poste. Ce malheureux parvint à saisir la rampe de la dernière voiture mais les jambes traînaient et les pieds ont été broyés en passant sous le tunnel de Viroflay. Le train s'arrêta au parc de Saint-Cloud. Le conducteur n'avait pas lâché la rampe. On l'a placé dans une voiture, et il a reçu en arrivant à Paris, les soins que nécessitait son état.

— La *Gazette des Tribunaux* raconte en ces termes la découverte d'un cadavre faite au barrage de Suresnes jeudi, vers huit heures du matin :

« Vers huit heures du matin, le sieur Sey, garde éclusier au barrage de Suresnes, a retiré de la Seine, en cet endroit, le cadavre d'une femme âgée de trente à trente-cinq ans, et qui paraissait avoir séjourné, trois mois environ, dans le fleuve.

» Malgré l'état de décomposition du cadavre dont le visage est méconnaissable, on a pu constater, en divers endroits, des blessures très graves, et notamment a la région pariétale droite, qui était le siége d'une blessure mesurant de quatre a cinq centimètres d'étendue; en outre, les deux jambes étaient brisées, ou plutôt coupées au-dessus des genoux, de manière a présenter une section fort nette. Enfin, les vêtements dont la noyée était couverte présentaient cette particularité que toutes les parties inférieures en avaient été comme violemment arrachées.

» Tout d'abord, on eut lieu de penser qu'une main criminelle avait, seule, pu produire de tels ravages, et, en conséquence, par les soins de M. le commissaire de police de la circonscription de Puteaux, le corps de la noyée fut transporté à la Morgue pour y être soumis à un examen minutieux.

» Par ordre de M. le juge d'instruction Bresselle, chargé de cette affaire pour laquelle il s'est fait assister de M. Macé, commissaire de police des délégations judiciaires, et de M. Jacob, chef du service de sûreté, un médecin a été commis à l'effet de procéder à l'autopsie.

» Il résulte des conclusions du rapport médical que c'est fort vraisemblablement l'aube, ou plutôt l'hélice d'un bateau à vapeur qui a mis le cadavre de l'inconnue dans l'état où on l'a trouvé. Il reste à établir si c'est par suite d'une cause accidentelle, volontaire ou criminelle, que cette infortunée a été jetée dans le fleuve, où un courant l'aura poussée contre un bateau.

» Toutes les recherches faites pour retrouver l'indication d'une personne disparue, dans Paris ou ses environs, dont le signalement puisse répondre à celui de la noyée, sont jusqu'à présent demeurées infructueuses.

» » L'instruction se poursuit. »

Tribunaux

L'affaire du curé de Taillecavat contre la *Gironde* est venue vendredi 4 mai devant le tribunal correctionnel de la Réole. Le tribunal a remis la cause au vendredi 18 mai.

M. Gonnouilhou, rédacteur en chef de la *Gironde*, aurait, dit-on, offert de faire la preuve des faits diffamatoires. M. le curé de Taillecavat aurait accepté, quoique n'étant pas un fonctionnaire public dans le sens de la loi de 1819.

Nouvelles du soir

On lit dans le *Journal officiel* :

« Le Gouvernement de la République, ayant résolu d'observer une stricte neutralité dans la guerre qui vient d'éclater entre la Russie et la Turquie, croit devoir rappeler aux Français, résidant en France ou à l'étranger, qu'ils doivent s'abstenir de tout fait qui, commis en violation des lois françaises ou du droit des gens, pourrait être considéré comme un acte hostile à l'une des deux parties ou contraire à une scrupuleuse neutralité. Il leur est interdit, notamment, de s'enrôler ou de prendre du service, soit dans l'armée de terre, soit à bord de bâtiments de guerre de l'un ou de l'autre des belligérants ou de concourir à l'équipement ou à l'armement d'un navire de guerre.

» Le gouvernement déclare, en outre, qu'il ne sera permis à aucun navire de guerre de l'un ou de l'autre des belligérants d'entrer et de séjourner avec des prises dans les ports ou rades de la France et de ses colonies pendant plus de vingt-quatre heures, hors le cas de relâche forcée, ou de nécessité justifiée.

» Aucune vente d'objets provenant de prises ne pourra avoir lieu dans lesdits ports ou rades.

» Les personnes qui contreviendraient aux défenses susmentionnées ne pourront prétendre à aucune protection du Gouvernement ou de ses agents contre les actes ou mesures que les belligérants pourraient exercer ou décréter, et seront poursuivies, s'il y a lieu, conformément aux lois de l'Etat. »

Paris, 7 mai.

Le groupe de l'Union républicaine de la Chambre des députés s'est réuni, hier, à Paris, rue Boissy d'Anglas, sous la présidence de M. Laussedat.

La réunion extra-parlementaire des sénateurs et des députés représentant les départements industriels, a tenu, hier, au Grand-Hôtel, une séance importante, sous la présidence de M. le sénateur Claude (des Vosges.) Un certain nombre de manufacturiers, venus des départements, ont été admis à présenter, à la réunion, des renseignements sur la situation des diverses industries intéressées dans la question des traités de commerce.

Plusieurs de ces industries seraient en pleine crise, et tous les orateurs ont cherché à établir que le moment ne pouvait être plus mal choisi pour ouvrir les négociations qui se poursuivent avec l'Angleterre. Selon ces orateurs, l'état de l'Europe et les anxiétés qu'il fait naître ne laissent pas au gouvernement la liberté nécessaire pour traiter les questions qui se rattachent a d'aussi grands intérêts. La prorogation du régime actuel apparaît dans ces circonstances, comme un acte de prudence.

La réunion décide qu'une députation sera chargée de transmettre au gouvernement des renseignements précis.

Le *Journal des Débats* écrit aujourd'hui au début d'une de ses études sur le traité de commerce :

« C'est une singulière et malheureuse coïncidence que la plupart des nations de l'Europe occidentale, aient à renouveler leurs traités de commerce, précisément, au moment ou vient éclater une guerre, pleine d'éventualités menaçantes. L'élaboration d'un nouveau régime commercial, qui devrait être une œuvre de paix et de raison, va donc se faire, quand beaucoup d'esprits sont en proie à l'inquiétude ou à la passion. Nous espérons, toutefois, que les nouveaux traités ne se ressentiront pas de ces fâcheuses circonstances, et qu'ils marqueront un pas nouveau et décisif dans la voie de la liberté commerciale. »

Petite Bourse du dimanche :
3 0/0, 66.82. 1/2.
5 0/0 102,10.
Egyptienne 151,25.
Italien 63,20.
Chemins 241,25.
Florins 53 7/8.
Faible.

DEPÊCHES TELEGRAPHIQUES
La guerre d'Orient

Bucharest, 6 mai.

Les monitors turcs sont revenus, hier vers cinq heures du soir à Ottenitza, confluent de l'Ardéhich et du Danube, et ont tiré deux coups de canon dans la direction de Tourtunkein.

Les Russes construisent des fortifications entre Reni et Ismaïl (sur la rive gauche de la Kilia). Le grand duc Nicolas est parti pour Braïla après avoir visité Galatz et Barboche.

Les monitors turcs, passant sur le Danube, ont tiré sur un poste roumain des environs de Giurgewo. Les soldats roumains ont reçu l'ordre de répondre dorénavant à de pareilles provocations.

Plusieurs centaines de chevaux destinés à l'armée roumaine sont arrivés de Russie à Jassy.

Les troupes russes arriveront aux environs de Bucharest par Plvesti et Urziceni et seront immédiatement dirigées sur le Danube.

Erzeroum, 2 mai 9 h soir.

Une colonne russe de 12.000 hommes qui opérait à l'Est de Kars a été repoussé en essayant de forcer le défilé de Sognaule à Vari San.

Les Russes ont tenté deux assauts contre la forteresse de Kars. Ils ont été repoussés avec des pertes considérables.

Le Cheik Abdullah, chef renommé, un des Kurdes de Van, va se rendre à la frontière russe avec 10,000 combattants.

Constantinople, 5 mai. (Arrivée en retard).

Le Sultan a reçu le titre de Défenseur de la Foi.

Semlin, 6 mai.

Le gouvernement serbe ayant reçu, de la Russie, l'assurance qu'elle ne chercherait pas à utiliser le territoire serbe dans ses opérations contre la Turquie, et l'occupation de Kladowa par les Turcs devenant assez inutile, la neutralité de la Serbie est parfaitement assurée pour le moment.

Du reste on ne fait en Serbie aucun préparatif militaire.

Raguse, 6 mai soir.

Le prince de Monténégro, après avoir passé la revue de son armée, a établi son quartier général à Cielopanlovich. Sur l'invitation du prince, les Herzegoviniens qui, après avoir déposé les armes, s'étaient réfugiés en Autriche, se rendent au Monténégro et entrent dans les rangs de l'armée Monténégrine.

Soleyman Pacha, en présence d'une force considérable de Monténégrins stationnée à Kerstac, ne s'est pas hasardé à pénétrer dans le défilé de la Donga : Il attend de nouveaux renforts.

Le colonel russe Bogolenlow et d'autres officiers russes prennent la direction de l'état-major monténégrin.

Election d'Ile-et-Vilaine, du 6 mai.

2e circonscription de Saint-Malo, à l'heure actuelle, on ne connaît que les résultats de deux cantons sur cinq :

Canton de Saint-Servan.

MM. E. Durand, républicain,	1,422
Apuril de Kerloguen, conservateur.	781

Canton de Combourg.

MM. Durand,	2,286
Apuril de Kerloguen,	1,080

Rome, 6 mai, 7h. soir.

Les journaux annoncent que le marquis de Noailles a reçu dans la soirée qu'il a donnée hier, de nombreuses félicitations, pour les déclarations amicales faites par M. le président du conseil à la Chambre des députés à Versailles.

Rome, 6 mai 7 h. 25 soir.

Sénat. — Suite de la discussion de la loi relative aux abus du clergé.

M. Mancini ministre des cultes s'attache à réfuter les objections présentées par les sénateurs opposants

M Lampertico rapporteur dit que le bureau central du Sénat n'accepte pas les amendements proposés.

Il en présente un qui est approuvé par la majorité du bureau central.

M. Mancini repousse cet amendement et prie les auteurs des autres amendements de se réunir, demain matin, pour se mettre d'accord sur une formule unique.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Londres, 7 mai.

Les avis de Cape Town, en date du 17 avril, portent que le Transvaal a été annexé à la Grande Bretagne. Le drapeau anglais a été arboré à Pretoria, capitale de l'ancienne République.

M. Schepstone, envoyé anglais, ayant informé M. Burgers, président du pouvoir exécutif, qu'il ne pouvait plus attendre, a proclamé l'annexion de la République au territoire anglais, le 12 avril.

M. Burgers a proclamé contre l'annexion, mais il a conseillé en même temps le calme et la soumission.

Le docteur Jorrisson, procureur général et M. Bruger, membre du conseil, se rendront en Europe et en Amérique, pour protester auprès des puissances qui ont reconnu la République.

Les troupes anglaises sont arrivées dans le Transvaal ; on s'attend à des désordres, mais une résistance armée n'est pas probable.

M. Schesptone a abrogé l'impôt de guerre. Le ministère de la colonie du Cap, a consenti à admettre Griqualand ouest, dans la colonie.

Madrid. 5 mai.

Le Sénat a discuté, aujourd'hui, deux amendements à l'Adresse présentée par le parti ultramontain, demandant au gouvernement espagnol de prendre la défense du rétablissement du pouvoir temporel du Pape. Ces deux amendements ont été retirés par leurs auteurs.

Le ministre d'Etat (affaires étrangères) a dit qu'il ne convenait pas que l'Espagne intervînt dans une affaire qui n'est pas de son ressort et répondit à une question qui affecte des puissances alliées avec l'Espagne.

Madrid, 6 mai.

L'ex-impératrice Eugénie est arrivée à Grenade.

Elle est attendue vers la fin du mois à Madrid.

— Séville, 6 mai.

Le duc de Montpensier et sa famille partiront demain.

DERNIÈRE HEURE

Paris, lundi 7 mai midi.

M. de Gontaut-Biron, ambassadeur de France à Berlin, vient d'arriver à Paris.

Metz, lundi 7 mai.

La cathédrale de Metz a été incendiée ce matin, probablement à la suite de l'illumination pour la réception de l'Empereur Guillaume.

L'Empereur et M. de Moltke assistaient à l'incendie.

Saint-Malo, 7 mai.

Voici le résultat complet de l'élection législative d'hier :

M. Durand, républicain,	7340 (élu)
M. de Kerloguen, monarchiste	4975

Londres, lundi 7 mai.

La réponse de l'Angleterre à la circulaire Gortschakoff nie que l'action de la Russie soit conforme aux sentiments et aux intérêts de l'Europe. Elle est contraire à la stipulation du traité de Paris, confirmée par la convention de 1871.

La réponse du gouvernement anglais ajoute : « En prenant les armes, le Czar s'est séparé du concert européen, et il est impossible de prévoir les conséquences de cette action. »

Londres, lundi 7 mai.

On apprend que l'Escadre anglaise est arrivée à Crète.

Constantinople, lundi 7 mai.

Des monitors turcs ont bombardé et incendié le camp russe à Reni.

Le Caire, 6 mai.

La reprise des hostilités, en Abyssinie, empêche le Khédive d'assister le Sultan.

Constantinople, lundi, 7 mai.

La Porte adresse un Mémoire aux puissances déclarant félon le prince de Roumanie et proclamant la déchéance de la suzeraineté.

Trébizonde, 6 mai.

La ville de Kars a été prise par les Russes puis reprise par les Turcs, après une lutte acharnée.

DÉPÊCHES PARLEMENTAIRES

(De notre correspondant particulier)

Versailles, lundi 7 mai, 12h 30.

Il se confirme que les constitutionnels du Sénat sont décidés à voter contre l'interpellation qui va être déposée par M. de Franclieu, au nom de la droite.

Versailles, lundi 7 mai, 1 heure.

M. Marion doit demander à la Chambre des députés la remise en vigueur de la loi de 1828 contre les Jésuites.

Cette demande sera présentée au nom de l'Union républicaine.

Versailles, lundi, 7 mai, 1 h. 50 m.

On vient de recevoir communication de la réponse de l'Angleterre à la circulaire russe (*Voir nos dépêches de Londres*).

Les sénateurs et les députés se montrent très-émus de cette réponse et la commentent dans un sens peu favorable à la paix.

On s'inquiète surtout du passage où il est dit que la Russie s'est placée en dehors du concert européen et du blâme formulé par le gouvernement anglais.

Versailles, lundi 7 mai, 3 h. 30 s.

M. de Franclieu, sénateur, a ajourné la question qu'il se proposait d'adresser au gouvernement.

M. Paul de Cassagnac ajourne à demain, la question sur l'article de la *Sentinelle*, journal républicain de Nancy, contre le Czar.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 7 mai 1877

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY.

La Chambre continue la discussion du projet de loi sur l'organisation municipale.

M. TALANDIER demande que tous les maires soient élus par les conseils municipaux.

Le député de la gauche voudrait aussi que les conseillers municipaux fussent rétribués.

M. JULES FERRY, rapporteur, combat la proposition de M. Talandier, quoique, dit-il, il la trouve équitable. (On rit.

M. TALANDIER insiste et défend un amendement proposé par lui en vertu duquel les conseils municipaux auraient la faculté de décider si leurs membres doivent être rétribués.

M. LE PRÉSIDENT, consulte la Chambre sur l'amendement de M. Talandier.

Cet amendement est rejeté par 240 voix contre 218.

La Chambre maintient ensuite la gratuité absolue du mandat de Conseiller municipal.

Ce dernier vote est émis par 357 voix contre 93.

La séance continue.

Charade

Quand preux et courtois chevalier
Voulait jadis faire à sa belle
Bien pomposement mon premier,
Et prouver qu'il était fidèle,
Dans les tournois il allait déployer
De mon dernier les forces et l'adresse,
Pour obtenir le prix de mon entier,
Qu'il présentait ensuite à sa maîtresse.
Lecteur, si tu ne peux m'entendre,
A toi le tort, ne m'en impute rien :
Je vais, par un autre moyen,
Tâcher de me faire comprendre
Sur trois de mes sept pieds, la tête se repose;
Que je te plains, et quel malheur.
Si mes derniers sont dans ton cœur!
Coupes-en trois de file, en gardant, et pour [cause.
Le premier, tu verras d'abord
L'endroit où la tendre Verdière
Pleure l'injustice du sort,
Qui l'a faite, hélas! prisonnière,
Ôte-moi le premier, mets le troisième à bas,
Des voyageurs, surtout sur l'onde,
Je suis l'effroi: lecteur, tu n'as plus d'embarras,
Depuis longtemps je le seconde;
Tout cela n'y fait rien? J'en suis surpris; ma [loi.
Recommence donc, et prends-moi.

Le mot du Logogriphe d'avant-hier, est : *Fourmi, mur, fou, Fo, ini, four.*

Cours commerciaux de la Bourse de Paris.

du 4 mai. — 6 heures du soir

Huile de Colza		93 25	.. ..	11. juillet	sept	83 50	.. ..
1	courant	9	.. ..	d. à octobre		72	.. ..
id. juin		93 50	.. ..	Raffiné		100 à 101	
id. juillet	sept	93 25	.. ..	Pain net 50 k.		60 60	65 ..
id. 4 derniers		95 25	.. ..	id. en		65 50	60 ..
Huile de lin		83 50	.. ..	id. 1	sept	60 25	50 ..
id. courant		83	.. ..	id. 4 derniers		66 25	.. ..
id. juin		83	.. ..	Farine 10 kil.		65	.. ..
id. juillet	sept	83 75	.. ..	id. juin		61 75	.. ..
id. 4 derniers		84 75	.. ..	id. juillet	sept	66	.. ..
Spiritueux 6		60 75	60 ..	id. 4 derniers		65 50	.. ..
id. juin		60 75	61 ..	M. Bordelais		72	
id. juillet	sept	61 50	75 ..	Bière courante		31 50	.. ..
id. 4 derniers		60	.. ..	id. juin		31 75	.. ..
Stocks	pipes			id. juillet	sept	32 25	25 ..
Circulation				id. 4 derniers		32 25	.. ..
Sucre 3/6 disponible		72 70	.. ..	Seigle courant		25	.. ..
id. 100 derniers		73 50	.. ..	id. juin		24	.. ..
id. 3/6 disponible		8 10	25 ..	id. juillet	sept	22 50	75 ..
id. juin		83 25	10 ..	id. 4 derniers		21 50	.. ..

BANQUE NATIONALE

Place Vendôme à Paris

Société Anonyme, capital : 4,000,000

TABLEAU des VALEURS NON COTÉES

[illegible]

MARCHE D'ORCHIES du 30 avril

Blé blanc 187	1re qual.	0	0	0
— —	2e —	0	0	0
— —	3e —	0	0	0
Blé gris 187	1re qual.	0	0	0
— —	2e —	0	0	0
— —	3e —	0	0	0
Blé blanc 1876	1re qual.	28	65	0
— —	2e —	27	00	0
— —	3e —	25	25	0
Blé blanc 1875	1re qual.	00	00	0
— —	2e —	00	00	0
— —	3e —	00	00	0
Seigle 1re qualité		18	75	0
— 2e —		17	75	0
Blé de semence	1re qual.	0	0	0
—	2e —	0	0	0
—	3e —	0	0	0
Avoine 1876	1re qual.	10	75	0
—	2e —	9	00	0
—	3e —	7	25	0
Fèves		16	50	19 50
Colza nouveau		29	00	30 00
Graine de lin		25	«	26 00
Cameline		19		21

MÈRES DE FAMILLE!!

Essayez la **BONNE FARINE VIENNOISE** de P. Deschamps, 107, rue de la Chapelle, Paris; elle constitue pour les *enfants en bas âge* l'aliment le plus sain, le plus nutritif et surtout le moins coûteux. Très-recommandée par les *médecins* pour les bouillies, elle s'emploie avec beaucoup de succès pour toutes les sauces et les pâtisseries. Dépôt chez M. Delaunay-Droulers, boulanger à Roubaix. 0 fr. 60 c. le paquet de 500 g. Exigez la marque P. Deschamps. 13585

AVIS M. CARETTE-DUBURCQ a l'honneur d'informer Messieurs les propriétaires et architectes de la ville et des cantons de Roubaix et Tourcoing, qu'il vient de joindre à son commerce de travaux de pavage, les carrelages en **produits céramiques** de la maison Boch frères et Cie de Louvroil, près Maubeuge (Nord).

Ces produits étant reconnus de 1re catégorie, les soins tout particuliers que M. Carette-Duburcq apportera à exécuter les travaux de ce genre, l'engagent à solliciter la faveur des ordres de MM. les propriétaires et architectes. 13484

Refusez toute Contrefaçon

— N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE
Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en combattant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dyssenterie coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnie, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est, en outre, la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance.—85,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castlestuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuard de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Wurzer, etc., etc.

N° 63,476 : M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. — N° 46,270 : M. Roberts, d'une consomption pulmonaire avec toux, vomissements constipation et surdité de 25 années. — N° 46,210 : M. le docteur médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46,218 : le colonel Watson de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre, — N° 18,744 : le docteur médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N° 49,522 M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr., 25 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revalescière*, en boîtes, de 4, 7 et 60 francs. — La *Revalescière chocolatée*, en boîtes de 12 tasses 2 fr. 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses 7 fr.; de 288 tasses, 32 fr.; de 576 tasses, 60 fr. ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. *franco*. — Dépôt à Roubaix chez MM. Coille, pharmacien Grand-Place; Morelle-Bourgeois; Destombes, épicier sur la place; Léon Danjou, pharmacien, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Tourcoing, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Cie Place-Vendôme, 26 à Paris.

Hygiène de famille

La Matière médicale vient de s'enrichir d'un produit qui rend de grands services dans les Hôpitaux et qui est dû à un pharmacien distingué.

Les résultats les plus heureux confirment tous les jours l'efficacité du VIN DU DOCTEUR CABANES KINA CABANÈS; la substance qui fait la base de cette heureuse préparation est le Lacta-Phosphate de chaux et de fer, substances qui font partie immédiate de notre organisme; vient ensuite le Quinquina, substance héroïque, qui contribue à donner à ce vin des qualités exceptionnelles et qu'on chercherait inutilement dans les autres vins médicaux avec lesquels il ne faudrait pas le confondre. Ces vins prennent le nom de Quinquina. Mais le plus grand nombre n'ont de similaire que leur appellation.

Le KINA CABANÈS (*vin du docteur Cabanès*) donne au sang les principaux éléments qui lui manquent et par ce moyen le rendra apte à remplir de nouveau son rôle réparateur et à influencer régulièrement l'économie altérée par le Chlorose, l'Anémie, affections qui dominent la pathologie de la femme et qui surviennent avec tout leur cortége, décoloration générale de la peau et des membranes muqueuses, amaigrissement, pertes blanches, langueur d'estomac, spasmes nerveux, etc., etc. *Il est indispensable aux habitants de l'Algérie, son usage continue prévient et guérit les fièvres intermittentes et paludéennes les plus rebelles; la marine a adopté ce précieux fébrifuge.*

Le KINA-CABANÈS sera toujours pris avec un succès par les jeunes filles chlorotiques, dans les pertes blanches, les pâles couleurs, faiblesses générales, les langueurs d'estomac, l'manque d'appétit, l'épuisement prématuré occasionné soit par l'excès de travail ou des plaisirs, dans l'anémie, l'atonie des voies digestive chez les jeunes gens ou jeunes filles que la croissance fatigue; chez les vieillards qui sont affaiblis par l'âge et qui digèrent difficilement dans les maladies de consomption, marasme, hypocondrie, les névroses, etc. Pendant la grossesse et l'allaitement, ce vin sera un bienfait, car l'enfant puisera dans cette médication des forces suffisantes.

Envoi de 6 bouteilles contre 20 francs en un mandat sur la poste, à l'adresse de la pharmacie Piette, à Toulouse.

Dépôt dans toutes les pharmacies de France et d'Algérie.

Prix 6 francs

A Roubaix, pharmacie OGUVREUR.
A Tourcoing, pharmacie DEQUEUVILLE.
A Lille, pharmacie FANYAU. 1078